



RUE AUX ÉCOLIERS

RUE LYDIE BÉNICHOU - PHASE 2

QUOI ?

- Mise en service des bornes automatiques pour l'accès à l'aire piétonne.
- Végétalisation et embellissement.
- Installation de mobiliers urbains et ludiques (bancs, racks à vélos).
- Réalisation d'une fresque au sol.

QUAND ?

Du 21 octobre au 27 décembre 2024.

POURQUOI ?

Sécuriser les abords de l'école Jeanne Moreau dans le cadre du dispositif « Rue aux écoliers ».

Améliorer le confort des usagers.

COMMENT ?

- Le stationnement est interdit dans l'aire piétonne.
- Les bornes automatiques seront mises en service à partir de la mi-novembre 2024.
- Accès à l'aire piétonne autorisé pour les ayants-droits, sous conditions :

résidents

L'accès sera autorisé deux fois par jour, par reconnaissance de plaque (sur inscription) ou demande à l'interphone, pour une durée de 20 minutes maximum ;

autres ayants droits selon des modalités spécifiques

Services de secours et de police, services publics, artisans et entreprises, déménagements, riverains, personnes handicapées et transports de personnes handicapées, sociétés de pompes funèbres et livraisons.

- Inscription et information sur les droits et conditions d'accès :
Bureau de gestion des aires piétonnes, du lundi au vendredi de 8h à 17h
04 34 88 76 90 | airepietonne@montpellier.fr | 19 rue Durand à Montpellier.

Pour votre sécurité, restez vigilants aux abords de la zone d'intervention.
Merci pour votre compréhension.

COMBIEN ?

Montant des travaux : 185 000 €



PLAN DE DÉVIATION



RUE AUX ÉCOLIERS



Depuis la rentrée 2024, la rue Lydie Bénichou est piétonne de manière permanente aux abords de l'école Jeanne Moreau afin de permettre aux familles de se rendre à l'école à pied, à vélo, en transports en commun, en toute sécurité.

Le chemin des écoliers redevient ainsi un espace plus sûr, apaisé, à hauteur d'enfants et moins pollué.

Ce dispositif sera étendu à d'autres écoles progressivement.

Plus d'infos sur montpellier.fr/rueauxecoliers



PLUS D'INFOS :
04 67 13 63 00
travaux.montpellier.fr

Altémed

